

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS RÉGLEMENTAIRES

DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS n°2022/07

PUBLIE LE LUNDI 21 FEVRIER 2022

Avis de Publication

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS

Monsieur Frédéric CUVILLIER, président de la communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) certifie que, conformément aux articles L. 5211-47 et R.5211-41 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le recueil des actes administratifs n° 2022-07 a été publié ce jour et a été mis à la disposition du public pour consultation dès aujourd'hui :

- à l'accueil de l'hôtel communautaire, 1 boulevard du bassin Napoléon à Boulogne-sur-Mer en version **papier**,
- sur le site Internet de la CAB : www.agglo-boulonnais.fr, en version **numérique**.

Pour tout renseignement concernant le recueil, vous voudrez bien vous adresser à l'accueil de l'hôtel communautaire.

Les actes administratifs publiés dans ce recueil peuvent faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de la publication du recueil d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

**Avis affiché ce jour au lieu indiqué ci-dessus
et mis en ligne sur le site Internet de la CAB www.agglo-boulonnais.fr**

Fait à Boulogne-sur-Mer le : 21/02/2022

La Directrice Générale Adjointe



Dorothée TORRES

SOMMAIRE

- I Délibérations du Bureau Communautaire du 02 février 2022**

- II Délibérations du Conseil Communautaire du 10 février 2022**

- III Arrêtés et Décisions du 15 au 21 février 2022**

I

DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 02 FEVRIER 2022

**MERCREDI 02 FÉVRIER 2022
10 HEURES 30**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avait donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Mireille HINGREZ-CEREDA

SPORT

N° 06B_02_02_2022

APPEL À PROJETS SPORTS D'EAU - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2022

L'appel à projets « sports d'eau » est une déclinaison de la politique de démocratisation de l'accès aux sports d'eau (nautiques, véliques ou aquatiques) portée par la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB). Les demandes ci-dessous répondent aux critères et conditions actualisés par délibération du Conseil communautaire en date du 20 décembre 2018.

Association	Objet de la demande	Objectifs / contreparties	Budget global	Aide CAB
AXE N°1 / AIDE AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES (ligne budgétaire 6574 opération FCTNAUT)				
Aviron Boulonnais	Soutien à la Régate Internationale d'Aviron le 20 mars 2022 à Boulogne-sur-Mer.	- Sensibilisation de la population à la pratique sportive. - Visibilité et promotion du territoire.	11 730 €	1 750 €
AXE N°2 / AIDE À L'EMPLOI (ligne budgétaire 6574 opération FCTNAUT)				
Swimming Club Boulonnais	Cofinancement d'un BEESAN.	- Entraînements sportifs. - Amplitude, continuité et qualité du service par un encadrement qualifié.	32 000 €	22 000 €
Aviron Boulonnais	Cofinancement d'un BEES.	- Amplitude, continuité et qualité du service par un encadrement qualifié. - Accueil des scolaires et structures jeunesse de l'agglomération. - Activités tout public et école de sport.	39 040 €	23 000 €
Yacht Club Boulonnais			43 415 €	23 000 €
Club Nautique d'Hardelot			33 005 €	23 000 €
Char à Voile Club Côte d'Opale			33 084 €	23 000 €
Kayak de Mer Côte d'Opale			33 339 €	23 000 €
Les Drakkars			39 633 €	23 000 €
Club Nautique Wimereux			38 000 €	23 000 €
Station Voile du Boulonnais	Aide à l'emploi d'un coordinateur à temps partiel.	- Coordination des trois clubs de voile de	20 280 €	10 500 €

			Envoyé en préfecture le 14/02/2022
			Reçu en préfecture le 14/02/2022
Association	Objet de la demande	Objectifs / contreparties	Affiché le Budget global Aide CAB
		l'agglomération. - Mutualisation	ID : 062-246200729-20220202-06B_02_02_2022-DE

Dans le cas du non-respect de l'objet, du budget prévisionnel, des objectifs et contreparties formalisées par convention, pour lesquels la subvention est votée, le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement partiel ou total de la subvention.

Après avis de la commission Politiques solidaires, économie sociale et solidaire – culture – politique de prévention sécurité et santé – Crématorium – gens du voyage – sport en date du 11 janvier 2022,

Le BUREAU décide :

- **d'allouer les subventions selon le tableau ci-dessus, sous réserve du vote des crédits au budget 2022 ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes avec les structures bénéficiaires.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
26	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Guy BOUTLEUX
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**MERCREDI 02 FÉVRIER 2022
10 HEURES 30**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avait donné pouvoir :

Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Mireille HINGREZ-CEREDA

RESSOURCES HUMAINES
N° 20B_02_02_2022
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'AMICAB POUR 2022

Il est prévu au budget primitif 2022 des crédits de subventions à hauteur de 20.500 € en faveur de l'AMICAB (ligne budgétaire 6574-025 au budget principal).

L'AMICAB est une association de loisirs à destination du personnel de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB). Elle organise des manifestations (Arbre de Noël, sorties thématiques, etc) et offre différents avantages à ses adhérents (tarifs préférentiels d'entrées dans les équipements de l'agglomération, gestes de sympathie à l'occasion d'événements familiaux, etc).

Dans le cas du non respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Finances - Ressources humaines - Mutualisation du 25 janvier 2022,

le BUREAU décide :

- de confirmer les soutiens financiers de la CAB à hauteur de 20 500 € pour l'AMICAB pour l'année 2022, sous réserve du vote des crédits au BP 2022.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
26	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Bertrand DUMAINE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

II

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 FEVRIER 2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 10 FÉVRIER 2022
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel

Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Pascale LEON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Anne LE LAN

POLITIQUES SOLIDAIRES

N° 01C_10_02_2022

PROJET DE TERRITOIRE " ENSEMBLE AGIR POUR NOS QUARTIERS " - CRÉDITS SPÉCIFIQUES 2022

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a adopté le projet de territoire « Ensemble agir pour nos quartiers » lors de la réunion du Conseil communautaire en date du 17 octobre 2014.

Il retient quatre priorités et un périmètre d'intervention qui ont prévalu notamment à la signature du contrat de ville de l'agglomération boulonnaise le 26 juin 2015.

Le projet de territoire doit se traduire par des actions concrètes en direction des quartiers de la politique de la ville et de ses habitants, afin de transformer le cadre de vie et de réduire les inégalités.

Dans cette logique et sous réserve du vote du Budget 2022, la CAB mobilise des crédits spécifiques pour le projet de territoire « Ensemble agir pour nos quartiers » de l'ordre de 367 000 € (lignes budgétaires 520-6574, 520-65733 et 520-657341 – Opération Cohésion sociale).

Cette enveloppe permet de cofinancer des projets négociés par la CAB avec l'État, la Région et le Département selon les critères suivants :

- respect des priorités du projet de territoire « Ensemble agir pour nos quartiers » ;
- dimension inter-quartiers et intercommunale des projets ;
- complémentarité avec les cofinancements apportés par l'État, la Région, le Département ou tout autre partenaire institutionnel.

Après avis de la commission Politiques Solidaires, Économie Sociale et Solidaire, Culture, Politique de prévention sécurité et santé, Crématorium, Gens du voyage, Sport du 11 janvier 2022,

Le CONSEIL décide :

- **d'approuver le volet financier 2022 du projet de territoire « Ensemble agir pour nos quartiers » pour un montant de 367 000 € et les critères pour le cofinancement des actions qui en découlent.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
56	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Mireille HINGREZ-CEREDA

La Vice-Présidente de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 10 FÉVRIER 2022
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel

Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

**Nombre de membres en exercice : 59
Secrétaire de séance : Anne LE LAN**

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

N° 02C_10_02_2022

CANDIDATURE AU LABEL TERRITOIRE DE COMMERCE ÉQUITABLE

L'enjeu majeur du commerce équitable est de réduire les inégalités sociales et environnementales engendrées par le commerce conventionnel. Comment ? En garantissant aux producteurs des prix stables et rémunérateurs afin de vivre dignement de leur travail et adopter des modes de production respectueux de leur environnement. La législation encadre et définit aujourd'hui les différents engagements du commerce équitable, parmi lesquels figurent notamment :

- des prix rémunérateurs pour les producteurs, basés sur les coûts de production et une négociation équilibrée ;
- un engagement commercial pluriannuel entre les producteurs et les acheteurs ;
- la sensibilisation des consommateurs à des modes de production socialement et écologiquement durables ;
- le recours à des systèmes de garantie ou labels reconnus par la Plateforme RSE...

D'autre part, la loi Climat et Résilience entérine l'intégration des produits issus du commerce équitable dans la liste des produits éligibles aux 50% d'alimentation saine et durable que doit atteindre la restauration collective. Il existe plusieurs labels de produits issus du commerce équitable : Nord-Sud, français et biologique.

Dès lors, il paraît opportun de renouer avec le label de Territoire de Commerce Equitable (TCE) au vu des enjeux à moyen terme. Cette démarche se concrétise par une candidature de la collectivité visant cinq objectifs :

- mettre en place un comité de pilotage multi-acteurs pour bâtir le plan d'actions ;
- de s'engager à acheter des produits issus du commerce équitable ;
- promouvoir des actions de sensibilisation, d'éducation et de communication ;
- contribuer à développer l'offre de produits équitables et soutenir les filières de production ;
- inviter les principales entreprises et organisations à s'approvisionner en produits du commerce équitable.

Le dossier de candidature sera examiné par un jury national, le label TCE est valable deux ans avec une cotisation annuelle et un engagement dans les achats et une formation en interne à ces enjeux.

Après avis de la commission politiques solidaires, économie sociale et solidaire, culture, politique de prévention sécurité santé, crématorium, gens du voyage, sport en date du 11 janvier 2022,

Le CONSEIL décide :

- **d'approuver la candidature de la Communauté d'agglomération du Boulonnais au label Territoire de Commerce Equitable,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à réaliser les démarches en ce sens et signer les documents inhérents,**
- **d'autoriser le Président à adhérer au label moyennant une cotisation annuelle**

de l'ordre de 300 €.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
56	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Envoyé en préfecture le 21/02/2022

Reçu en préfecture le 21/02/2022

Affiché le



ID : 062-246200729-20220210-02C_10_02_2022-DE

Mireille HINGREZ-CEREDA

**La Vice-Présidente de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr ».

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 10 FÉVRIER 2022
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel

Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Anne LE LAN

CULTURE

N° 03C_10_02_2022

FESTIVAL DE LA CÔTE D'OPALE - PARTICIPATION FINANCIÈRE 2022

Depuis 2017, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) accompagne l'association Festival Côte d'Opale dans la mise en œuvre de son projet artistique et culturel.

Ainsi, ce soutien a permis à l'association d'asseoir une nouvelle organisation tout en renforçant son identité et son attractivité.

L'édition 2021 a rassemblé plus de 12 000 spectateurs malgré un contexte sanitaire encore fragile et les premières annonces de la programmation 2022 ont été accueillies avec engouement.

Grâce aux financements publics, l'association peut mettre en œuvre une politique tarifaire attractive. Elle peut aussi développer et favoriser la démocratisation de l'accès à la culture.

Dans ces conditions, l'association demande le renouvellement de l'aide financière de la CAB pour un montant de 160 000 € (crédits disponibles au BP 2022 – ligne 6574).

Après avis de la commission politiques solidaires, économie sociale et solidaire, culture, politique de prévention sécurité et santé, crématorium, gens du voyage et sports en date du 11 janvier 2022,

Le CONSEIL décide :

- **d'allouer en 2022 une subvention de 160 000 € à l'association Festival Côte d'Opale ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs correspondante.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
56	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Mireille HINGREZ-CEREDA

**La Vice-Présidente de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 10 FÉVRIER 2022
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel

Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

**Nombre de membres en exercice : 59
Secrétaire de séance : Anne LE LAN**

TRANSPORTS URBAINS

N° 15C_10_02_2022

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - AVENANT N°2 AU CONTRAT AVEC RATP DEV - CTB- MARINEO

Par une délégation de service public (DSP) entrée en vigueur le 1^{er} mai 2021, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a confié la gestion et l'exploitation de son réseau de transport urbain à RATP DEV – Compagnie des Transports du Boulonnais (CTB) dont le nom commercial est MARINÉO.

Il apparaît nécessaire de prendre en considération la modification au contrat de DSP, induite par le contrat conclu entre KUBAPAY et la CAB, portant sur la maintenance des logiciels et matériels billettiques.

En effet, dans le cadre du marché entre la CAB et le prestataire KUBAPAY et notifié à ce dernier par courrier recommandé envoyé le 25 octobre 2016, la CAB a signé deux contrats de maintenance en date du 13 mai 2020 pour la **maintenance des logiciels et matériels billettiques avec la société VIX devenue KUBAPAY**, pour une durée de trois ans, renouvelables deux fois par période successive d'un an.

Le contrat de DSP prévoyait que les deux contrats de maintenance soient résiliés en fin d'année 2021 pour être transférés à RATPDEV-CTB au 1^{er} janvier 2022.

Cependant, il est apparu préférable de maintenir les termes des contrats de maintenance matérielle et logicielle billettique courant depuis 2016.

Par conséquent, il est proposé que les deux contrats conclus entre la CAB et le prestataire KUBAPAY soient maintenus jusqu'à leur terme contractuel. Il est cependant convenu entre la CAB et son délégataire que ce dernier prendra en charge les implications financières des contrats de maintenance, sur présentation d'un titre de recettes et de pièces justificatives émis par la CAB à son encontre, conformément à l'article 7 du contrat de DSP.

La charge financière est estimée à environ 61 325 € HT pour l'année 2022.

Après avis de la commission Transports urbains – politiques de déplacements – nouvelles mobilités – liaisons douces du 17 janvier 2022,

Le CONSEIL décide :

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public avec RATPDEV - CTB, formalisant la poursuite

**des contrats souscrits par la CAB auprès de la
report de la charge financière de ces deux contrats
CTB.**

Envoyé en préfecture le 21/02/2022

Reçu en préfecture le 21/02/2022

Affiché le

ID : 062-246200729-20220210-15C_10_02_2022-DE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
56	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Christian FOURCROY
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 10 FÉVRIER 2022
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel

Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condettes
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Anne LE LAN

RESSOURCES HUMAINES

N° 28C_10_02_2022

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LE COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES (COS) POUR 2022

Il est prévu au budget primitif 2022 des crédits de subventions à hauteur de 110 000 € en faveur du Comité des Œuvres Sociales (COS) de la ville de Boulogne-sur-Mer (ligne budgétaire 6574 – 020 au budget principal).

Cette participation permet essentiellement au personnel de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) de bénéficier des chèques vacances, bons de rentrée scolaire et bons de Noël. Elle prend également en compte la quote-part des frais de gestion assumés par la ville.

Dans le cas du non respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Finances - Ressources humaines - Mutualisation du 25 janvier 2022,

le CONSEIL décide :

- de confirmer le soutien financier de la CAB à hauteur de 110 000 € pour le COS de la ville de Boulogne-sur-Mer pour l'année 2022.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
56	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Bertrand DUMAINE

**Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 10 FÉVRIER 2022
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel

Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

**Nombre de membres en exercice : 59
Secrétaire de séance : Anne LE LAN**

RESSOURCES HUMAINES
N° 29C_10_02_2022
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Pour tenir compte des évolutions des services de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) et des besoins qui en découlent, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit à compter du 1er février 2022 :

FILIERE ADMINISTRATIVE

Catégorie A

- création d'un poste d'attaché principal

Catégorie B

- création de 2 postes de rédacteur principal de 1ère classe

Catégorie C

- création de 2 postes d'adjoint administratif principal 1ère classe

- création de 4 postes d'adjoint administratif principal 2ème classe

FILIERE CULTURELLE

Catégorie A

- création de 2 postes de professeur d'enseignement artistique hors classe

Catégorie B

-création d'1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe

FILIERE TECHNIQUE

Catégorie A

- création d'1 poste d'ingénieur hors classe

- création d'1 poste d'ingénieur principal

Catégorie C

- création d'1 poste d'agent de maîtrise principal

- création de 2 postes d'adjoint technique principal 1ère

- création de 2 postes d'adjoint technique principal 2ème classe

- transformation d'un poste d'adjoint technique principal 1ère classe en adjoint technique

Après avis de la commission finances, ressources humaines et mutualisation en date du 25 janvier 2022,

Le CONSEIL décide :

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr ».

- d'acter ces modifications du tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2022.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
56	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Bertrand DUMAINE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 10 FÉVRIER 2022
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel

Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Anne LE LAN

RESSOURCES HUMAINES

N° 30C_10_02_2022

MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA CRÉATION D'EMPLOIS POUR LES FONCTIONNAIRES DE L'OPH - HABITAT DU LITTORAL EN RELATION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU PAS-DE-CALAIS

Par une délibération en date du 14 octobre 2021, le Conseil communautaire a approuvé qu'une convention soit conclue entre la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) et la Société d'économie mixte (SEM) URBAVILEO. Cette convention avait pour objectif de préserver l'emploi de 83 fonctionnaires à la suite de la fusion de l'Office Public de l'Habitat (OPH) – HABITAT DU LITTORAL et de la SEM, en prenant en charge l'accueil de ces agents au sein de la CAB.

A l'occasion d'une réunion en date du 30 novembre 2021, le Centre de Gestion (CDG) du Pas-de-Calais s'est engagé auprès de la CAB et d'OPH à reprendre les agents ne souhaitant pas être détachés et les agents qui seraient inaptes à exercer leurs nouvelles fonctions au 1er janvier 2022.

Aussi, il est proposé que la convention uniquement conclue entre la SEM et la CAB intègre désormais le CDG pour préciser les engagements de chacun et les modalités de prise en charge du personnel non détaché.

Après avis de la commission Finances, Ressources Humaines et mutualisation du 25 janvier 2022,

Le CONSEIL décide :

- de prendre acte de ces modifications ;
- de donner pouvoir au Président ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
56	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Bertrand DUMAINE

**Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

III

ARRÊTÉS ET DÉCISIONS DU 15 AU 21 FEVRIER 2022

2022_034_AG

Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du Conseil communautaire du 09 juillet 2020, portant attributions déléguées à Monsieur le Président, pour solliciter toute demande de subvention ou de financement auprès d'organismes publics ou privés et en accepter l'attribution. Assumer les obligations pouvant en résulter. Signer les pièces éventuelles.

Vu l'arrêté du 10 juillet 2020 portant délégation de fonction à Madame Mireille HINGREZ-CEREDA pour toute décision relative à la culture,

Considérant le rôle d'école ressource, de structure de création, de diffusion et d'enseignement artistique du Conservatoire du Boulonnais,

Considérant qu'il y a lieu de prendre une décision relative à une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Pas-de-Calais au titre de l'année 2022,

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

DECIDE

Article 1 : De solliciter une subvention de 35 000 € pour le Conservatoire du Boulonnais auprès du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, au titre du soutien à la création et à la diffusion artistique pour l'année 2022.

Article 2 : La publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire.

Article 3 : Madame la Directrice Générale Adjointe des services et Madame la Trésorière Municipale de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le

Mireille HINGREZ-CEREDA
La Vice-Présidente

Transmise au contrôle de légalité le :
Publiée le :

2022_035_AG

Décision du Président

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Communautaire du 09 juillet 2020 portant attributions déléguées à Monsieur le Président pour prendre toutes décisions relative à l'adhésion aux organismes intéressant l'activité communautaire, en dehors des établissements publics,

VU l'arrêté du 10 juillet 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Bertrand DUMAINE pour toute question relative aux moyens généraux,

Considérant que l'Association des Archivistes Français (AAF), fondée en 1904, regroupe aujourd'hui près de 2 600 membres, professionnels des archives, exerçant dans le secteur public comme dans le secteur privé,

Considérant que la CAB a décidé d'adhérer à cette association en 2020 lui permettant un accès aux contenus verrouillés du site internet,

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais,

DECIDE

Article 1 : le renouvellement de son adhésion pour l'année 2022 à l'Association des Archivistes Français (AAF), située 8 rue Jean-Marie Jégo, 75013 PARIS. La cotisation annuelle s'élève à 200 €.

Article 2 : la publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire

Article 3 : Madame la Directrice Générale Adjointe des services et Madame la Trésorière Municipale de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le

Bertrand DUMAINE
Le Vice-Président

Transmise au contrôle de légalité le :
Publiée le :

2022_036_AG

Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 09 juillet 2020, portant attributions déléguées à monsieur le Président pour préparer et conclure tous les **baux** en qualité de preneur ou de bailleur et de manière générale toute convention emportant occupation du domaine public ou privé communautaire ou des tiers et réviser les loyers immobiliers,

Vu l'arrêté du 10 juillet 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Patrick COPPIN, conseiller délégué en charge des zones et patrimoine économiques, Pépinières, Capécure,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 5 novembre 2020 portant sur un ajustement du mode de fonctionnement des Pépinières de la CAB et une nouvelle tarification à compter du 1er janvier 2021,

Vu la convention d'hébergement du 7 mars 2019,

Vu l'avenant n° 1 du 21 novembre 2019,

Vu l'avenant n° 2 du 23 octobre 2020,

Considérant que la Communauté d'agglomération du Boulonnais poursuit une politique en matière de développement économique via l'immobilier d'entreprises,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser le lancement des sociétés en création ou en développement, la CAB propose, au travers d'un hébergement au sein de la pépinière, des bureaux et ateliers, un accompagnement, ainsi que la possibilité de bénéficier d'une série de prestations de services,

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

DECIDE

Article 1 : de signer l'avenant n° 3 avec la société « **BLUE WHALE COMPANY** » l'autorisant à occuper à titre précaire et révocable, à compter du 15 février 2022, le bureau n° 15bis en complément des bureaux n° 4 et n° 20, situés à la pépinière d'entreprises CREAMANCHE, selon les conditions tarifaires suivantes :

Bureau n° 15bis de 21,10 m²

- du 15/02/2022 au 30/06/2022 : 21,10 m² x 5,00 €/M²/mois = 105,50 € HT/MOIS
- du 01/07/2022 au 31/12/2022 : 21,10 m² x 6,00 €/M²/mois = 126,60 € HT/MOIS

*tarifs au 1er janvier 2021

Article 2 : La publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire.

Article 3 : Madame la Directrice Générale Adjointe et Madame la Trésorière Municipale de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le

Patrick COPPIN
Conseiller délégué

Transmise au contrôle de légalité le :
Publiée le :

2022_037_AG

Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 09 juillet 2020 portant attributions déléguées à Monsieur le Président pour approuver la **réforme** des biens meubles ; approuver la **cession** à titre onéreux des biens meubles jusqu'à 10 000 €,

Vu l'arrêté du 10 juillet 2020, portant délégation de fonction à Madame Brigitte PASSEBOSC en sa qualité de 5^{ème} Vice-Président pour toute décision relative à la gestion et la valorisation des déchets ménagers,

Considérant qu'il y a lieu de prendre une décision relative à la proposition de la société SARPLASTIC pour l'achat de bacs roulants.

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

DECIDE

Article 1 : La vente de bacs roulants hors service à la société SARPLASTIC sise 31 rue de l'Egalité 59 600 MAUBEUGE. La reprise concerne 126 bacs à déchets usagés, soit après pesage, 907 kg de matière récupérable.

Article 2 : Le montant de la vente s'élève à 90,70 euros HT (100 € HT/T).L'enlèvement et les frais de transport sont à la charge de l'acquéreur.

Article 3 : La publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire.

Article 4 : Madame la Directrice Générale Adjointe des services et Madame la Trésorière Municipale de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le

Brigitte PASSEBOSC
La Vice-Présidente

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée le :

Envoyé en préfecture le 16/02/2022

Reçu en préfecture le 16/02/2022

Affiché le



ID : 062-246200729-20220216-2022_037_AG-CC

2022_038_AG

Arrêté du Président

VU la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 modifiée portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal,

VU le Code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles L.330-1, R. 330-2 et suivants,

Considérant que chaque commune ou établissement public de coopération intercommunale de dix mille habitants ou plus doit désigner un représentant en qualité de responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques en lien avec la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA),

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais,

ARRÊTE

Article 1 : est désignée en qualité de personne responsable de l'accès aux documents administratifs (PRADA), Madame Hélène CHOCHOIS, rédacteur principal de 2nde classe au sein de la direction des affaires administratives et juridiques, dont l'adresse administrative est la suivante :

*Communauté d'Agglomération du Boulonnais
Direction des affaires administratives et juridiques
1 boulevard du Bassin Napoléon
62200 BOULOGNE SUR MER
03.21.10.36.36
hchochois@agglo-boulonnais.fr*

En cas d'absence ou d'empêchement, elle sera suppléée par Madame Estelle VEREZ, adjoint administratif principal de 2nde classe au sein du service juridique dont l'adresse administrative est la suivante :

*Communauté d'Agglomération du Boulonnais
Direction des affaires administratives et juridiques
1 boulevard du Bassin Napoléon
62200 BOULOGNE SUR MER
03.21.10.36.36
everez@agglo-boulonnais.fr*

Article 2 : conformément aux dispositions de l'article 44 du décret du 30 décembre 2005 susvisé, Madame Hélène CHOCHOIS, en sa qualité de personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques, sera chargée de :

- réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques ainsi que les éventuelles réclamations et de veiller à leur instruction,
- assurer la liaison entre la Communauté d'agglomération du Boulonnais et la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA).

Un bilan annuel peut également être établi et communiqué à la CADA portant notamment sur les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques.

Article 3 : La publicité du présent arrêté sera fait au prochain Conseil communautaire.

Article 4 : Madame la Directrice générale adjointe des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Boulogne sur Mer, le

Frédéric CUVILLIER
Le Président de la
Communauté d'agglomération
du Boulonnais

Transmis au contrôle: de légalité le :

Publié le :

2022_040_AG

Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 09 juillet 2020 portant attributions déléguées à Monsieur le Président pour autoriser la conclusion de toutes conventions de partenariat assimilables à des prestations pour la collectivité en engageant des mutualisations avec les structures publiques et privées et partenaires,

Vu l'arrêté du 10 juillet 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Bertrand DUMAINE, Vice-Président pour décision relative au personnel,

Considérant que les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive conformément à l'article 108-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984,

Considérant que cette mission peut être réalisée par le Centre de Gestion du Pas de Calais disposant d'un service mutualisé en la matière,

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

DECIDE

Article 1 : La Communauté d'agglomération du Boulonnais signe avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais (CDG) une convention relative à la prestation de Prévention et Santé au travail, qui prend effet au 1^{er} janvier 2022 pour une durée de trois ans, renouvelable tacitement par deux fois.

Cette convention précise les conditions techniques et financières de la réalisation des missions du service prévention et santé au travail confiées par la CAB au CDG, notamment :

- un droit d'entrée fixé à 20,00 € par agent ;
- un montant supplémentaire de participation annuelle fixé à 110,00 € par agent recruté sur emploi permanent pourvu au tableau des effectifs, et donc révisé annuellement au 1^{er} janvier de chaque année ;
- un coût additionnel de 50,00 € par agent recruté par contrat saisonnier, reçu en visite.

Pièce jointe : convention Santé au Travail

Article 2 : La publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire.

Article 3 : Madame la Directrice Générale Adjointe des services et Madame la Trésorière Municipale de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le

Bertrand DUMAINE
Le Vice-Président

Transmise au contrôle de légalité le :
Publiée le :



Communauté d'agglomération du Boulonnais

1 Boulevard du Bassin Napoléon BP 755
62321 BOULOGNE SUR MER CEDEX

Téléphone : 03/21/10/36/36

e-mail : ebutelle@agglo-boulonnais.fr

Site : www.agglo-boulonnais.fr